



Plus forts ensemble !

CTSD DU 1^{er} février 2021

Présents : Tous les IEN, Mmes Lamy au Rousseau IA DASEN adjointe, Schmitt IEN-Adjointe, M. Carrante Secrétaire Général, la DOS.

Préambule de Madame la DASEN :

Nous sommes dans une situation, de poursuite de travaux engagés depuis plusieurs années., travail d'équité territoriale et du parcours de l'élève. Nous poursuivons la mise en œuvre de la loi pour une école de la confiance. Le premier degré est une priorité du gouvernement qui se traduit par un suivi précis des mesures en faveur des élèves du 1^{er} degré et des enseignants du 1^{er} degré. Concernant les élèves, nous finalisons les dédoublements en éducation prioritaire, la mise en place du plafonnement à 24 en GS CP, travaillons sur la formation continue et travail sur les décharges de direction. Le contexte global de la démographie scolaire est à la baisse sur l'ensemble du territoire national depuis 4 ans. Le département de l'Ain a commencé à connaître une véritable baisse depuis l'an dernier. Nous avons perdu 400 élèves l'an dernier et nous attendons cette année une baisse de 381 élèves. Pour poursuivre la priorité au 1^{er} degré l'académie a été dotée positivement et l'Ain bénéficie de 25 ETP. Elle rappelle enfin que les propositions qui sont faites le sont toujours après observations des tendances sur plusieurs années que ce soit sur les grosses structures ou les plus petites. Une attention particulière est portée aux plus petites écoles.

Secrétaire adjoint de séance : Karen Ansberque pour l'UNSA Education.

Déclarations liminaires de la FSU, l'Unsa Education, , FNECFP FO.

Réponse de la DASEN: La situation sanitaire nous impose le distanciel et est accrue par la hausse de circulation du virus pas d'espace suffisant pour pouvoir faire des réunions en présentiel. Difficulté globale dans laquelle se trouve le pays pour endiguer cette propagation, le distanciel est une mesure salubre. Nous ne mettons pas 40 élèves par classe lorsqu'il y a de absences. Elle tient à préciser que les contractuels ne sont pas des saisonniers. Déjà interpellée au CTSD second degré, sur les postes hors la classe, c'est un travail plus précis. Il ya des habitudes de partenariat, d'échanges et de clarté dans ce département.

Approbation des compte-rendu du CTSD 29 juin 2020 et 20 novembre 2020.

Approuvés à l'unanimité sans modification.

1. Carte scolaire 1^{er} degré- rentrée 2021.

Mme la DASEN fait un point sur la mesure à 24. A la rentrée 2020, elle est mise en œuvre sur 121 écoles parmi 432 écoles hors éducation prioritaire, soit dans 28%. Pour la rentrée 2021, 257 écoles pourraient être concernées par cette mesure.

Il reste 311 écoles (dont 153 ont une moyenne globale inférieure à 24, 1 fermeture est envisagée) le e/c est de 23.3 élèves par classe. Sur 158 autres écoles la mesure peut être mise en place, elles ont une moyenne globale supérieure à 24 par contre 67 écoles ne peuvent pas bénéficier de la mesure sans création de postes, parmi ces écoles 16 ouvertures sont envisagées.

En conséquence, la mesure à 24 élèves pourrait être mise en place dans 257 écoles supplémentaires. 378/432 pourraient (87% des écoles du département) avoir la mesure à 24. Elle précise que c'est une mesure pédagogique qui permet de mettre en œuvre des projets d'apprentissage qui répondent aux besoins identifiés des élèves. Mesures pédagogiques qui permettent aux enseignants de s'approprier le contexte dans lequel ils enseignent pour construire des réponses singulières dans un cadre global.

Demande d'avoir un tableau avec les écoles bénéficiant de la mesure à 24. Le document sera communiqué en juin pour finaliser les opérations de carte scolaire.

Le dédoublement CP/CE1 est effectif sur l'ensemble des écoles. 16 écoles (6 en rep et 10 en REP+) .

Pour la rentrée 2021, le dédoublement GS en REP+ (10 écoles accueillent des élèves de niveau maternelle, 3 écoles supplémentaires bénéficieront de la mesure à la rentrée 2021, seules 2 écoles resteront sans dédoublement pour des problématiques de locaux, Louis Armand et Paul Rivet, donc 80% des écoles mettent en place le dédoublement en GS).

En rep, 6 écoles accueillent des élèves de niveau maternelle, Tenay bénéficiera de la mesure à la rentrée, donc 100% des écoles REP de la circo de Belley auront la mesure.

Propositions de la DASEN sont les suivantes :

15 OUVERTURES

Ecoles Primaires Ordinaires :

Vonnas (11ème)
Villeneuve (7ème)
Victor Hugo Civrieux (9ème)
Le Mas Rillier Miribel (6ème)
Pouigny (4ème)
Valserhône (Châtillon en Michaille) (9ème)

Ecoles Élémentaires Ordinaires :

Loyettes(12ème)
Parozet Gex (10ème)
La Diamanterie St Genis Pouilly (7ème)

Ecoles Maternelles Ordinaires :

L'Envol La Boisse (6ème)
Parozet Gex (7ème)

Ecoles REP+ :

Maternelle Jean Jacquot Oyonnax (6ème)
Maternelle Lucie Aubrac Oyonnax (5ème)
Maternelle Simone Veil Oyonnax (6ème)

R.P.I :

Chanoz-Chatenay/**Chaveyriat** (9ème)
Faramans/Joyeux/St Eloi (7ème)

28 FERMETURES

Ecoles Élémentaires Ordinaires :

Artemare (4ème)
Jean Ferrat Belley (15ème)
Pont de Vaux (7ème)
Alphonse Daudet Montluel (15ème)

Ecoles Primaires Ordinaires :

Brion (4ème)
Injoux Genissiat les Balmettes(6ème)
Nurieux-Volognat (5ème)
Port (5ème)
Grand Clos Valserhône (9ème)
René Rendu Valserhône (5ème)
Anglefort (6ème)
Ceyzérieu (6ème)
Lhuis(4ème)
Villebois (5ème)
Valrevermont (11ème)
Saint André sur Vieux Jonc (6ème)
Saint Exupéry Montluel (13ème et 12ème)
Matafelon-Granges (4ème)
Jean-Louis Aubert Nantua (11ème)
Valserhône (Châtillon en Michaille) (9ème)

Ecoles Primaires d'Application :

Charles Perrault Bourg-en-Bresse (8ème)

Ecoles Maternelles Ordinaires :

Pont d'Ain (3ème)
Les Dîmes Bourg en Bresse(4ème)
Bâgé-Dommartin (Bâgé la Ville) (5ème)

Ecole en Zone Réhabilitation Rurale :

Brenod (3ème)

R.P.I :

Apremont/**Charix** (4ème)

Demande des organisations syndicales du maintien de la décharge de direction lorsqu'une fermeture de classe entraîne une baisse de décharge à l'initiative du Se-UNSA.

<u>3 OUVERTURES A SUIVRE</u>	<u>8 FERMETURES A SUIVRE</u>
<p><u>Ecoles Primaires Ordinaires :</u></p> <p>Blyes (7^{ème}) Poyat Trévoux (13^{ème}) St Jean de Gonville (10^{ème})</p>	<p><u>Ecoles Élémentaires Ordinaires :</u></p> <p>Beluizon Trévoux (9^{ème}) Plateau d'hauteville Thézilleu (1^{ère})</p> <p><u>Ecoles Primaires Ordinaires :</u></p> <p>Cerdon (3^{ème}) Revonnas (4^{ème}) Les Neyrolles (3^{ème}) Sermoyer (5^{ème}) Sault Brenaz (4^{ème})</p> <p><u>Ecoles Zone spécifique :</u></p> <p><u>RPI :</u></p> <p>2 fermetures à suivre sur le Lescheroux/Mantenay-Montlin/St Jean et StJulien sur Reyssouze Izenave/Lantenay/Outriaz (4^{ème})</p>

<u>2 Moyens provisoires</u>
<p>Sur les écoles Paul Rivet et Louis Armand Maternelle afin de permettre de la co intervention.</p>

Ecoles à surveiller :

<u>Seuils proches de l'ouverture</u>	<u>Seuils proches de fermeture</u>
<u>Ecoles élémentaires ordinaires :</u> La Louvatière Chazey Bons L'Orée du Bois Balan (6 ^{ème}) Les sources Beynost (7 ^{ème}) <u>Ecoles Primaires Ordinaires :</u> St Jean de Nioist(7 ^{ème}) Ambérieux en Dombes (10 ^{ème}) Collonges (11 ^{ème}) St Jean de Gonville (10 ^{ème}) Ornex Villard tacon (10 ^{ème})	<u>Ecoles Primaires Ordinaires :</u> Champdor-Corcelles, Plateau d'Hauteville(Cormaranche et et Hauteville), Valserhône, Priay, St Vulbas, Brens, Serrières de Briord, Vaux en Bugey, Virieu le Grand, Virignin. Meillonas, Bresse Vallons, Montceaux, Sainte Euphémie, Châtillon sur Chalaronne, Thoiry Attignat, Gorrevod Fareins, Montceaux, Ste Euphémie

Circonscription d'Ambérieu : sur la commune Ambérieu, nous avons des ajustements au sein même de la commune pour équilibrer les secteurs scolaires. Secteur de Jean Jaurès et Jules Ferry. Implantation d'une Antenne RASED sur la commune de St Vulbas.

Circonscription de Bellegarde : Sur la perte des effectifs départementaux, 1/3 s'opèrent sur cette circonscription. Situations très contrastées au niveau géographique, petites écoles sur lesquelles il est important d'être attentif.

Circonscription de Belley

Territoire EST du département avec des zones attractives et d'autres en perte d'attractivité avec des disparités sur le territoire. Ceyzérieu à la hausse pour les rentrées prochaines 2022, 2023, logements en livraison et révision du Plu, le SCOT place la commune en pôle secondaire. Le publis accueilli, les élèves sont des foyers monoparentale, accès aux services médicaux sociaux difficiles.

Circonscription de Bourg en Bresse : tendance à la baisse sur la ville de Bourg en Bresse, les décharges de direction supplémentaires historiques se ferment sur Louis Parant, les Arbelles, Charles Péguy et Saint -Exupéry. Sur Charles Péguy élémentaires à 9 classes avec les nouvelles réglementations elle reste à 0.5. Un projet de UEMA sur Bourg en Bresse, le lieu pressenti serait les Arbelles.

Demande du Se-UNsa de maintenir les décharges exceptionnelles, mesure d'accompagnement de sortie de ZS. Mme la DASEN, refuse pour raison d'équité sur le territoire.

Circonscription de Bourg 2 : Projet de fusion de st Etienne du bois sous réserve de validation du conseil municipal.

Circonscription de la Bresse : territoire avec baisse d'effectifs globalement. Fusion envisagée sur Bâgé Dommartin , Fusion à Pont de Vaux .

Circonscription de Jassans : plus contrasté que sur le reste du territoire ; sur la commune de Trévoux, difficile sectorisation, c'est pourquoi les opérations de carte scolaire seront finalisée plus tardivement sur cette commune.

Circonscription de La Dombes: Ecole de Villars les Dombes deviendra une école primaire ordinaire.

Circonscription d'Oyonnax La ville d'Oyonnax a été retenue comme cité éducative. Sur la ville d'Oyonnax éducation prioritaire, tous les dédoublements CP/CE1 ont été effectué, nous travaillons sur les dédoublements en GS. Il reste L'école Paul Rivet qui rencontre des problèmes de locaux, et l'école maternelle Louis Armand.

Sur la grosse école Jean Moulin la Victoire il y aura scission et donc 2 directions.

Circonscription de Pays de Gex Nord : Projet de fusion d'école à Perdtemps à moyen terme.

Emplois hors classe :

Création de 2 ULIS école sur la circonscription d'Ambérieu et de Belley.
Implantation d'UEMA sur Bourg en Bresse aux Arbelles.

Sur l'IME d'Hauteville, récupération de 0.5 de décharge de coordinateur.

Dans le cadre des UPEAA, implantation d'un demi ETP sur la circonscription de Jassans avec une éventualité de renfort sur la circonscription de la Dombes.

Décharge de direction : Nouvelle réglementation qui s'applique à la rentrée, nous créons des décharges pour les écoles de 1 à 3 classes. On passe de 4 jours à 6 jours pour les classes uniques, de 10 à 12 jours pour les 2 -3 classes. De ce fait, création de 5 postes de TR Bellegarde, Belley, Bourg 3, Bresse, La Dombes.

Pour les écoles de 9 et 13 classes, 0.5 pour les 9 classes au lieu de 0.33, et 0.75 pour les écoles à 13 classes au lieu de 0.5, cela a un coût de 5 ETP.

Madame la DASEN consacre 10 ETP (dont 4 récupérés sur les décharges exceptionnelles accordées auparavant) à l'évolution des décharges réglementaires. Mme la DASEN propose pour les écoles qui subissent une fermeture de classe et dont la quotité de décharge se verrait modifiée de maintenir pour une année la décharge actuelle.

Référents directeurs d'écoles par pôle de formation, il y aura 0.25 par pôle de formation cela nous porte à 1 ETP.

En matière de formation, proposition d'alternance pourra être proposée sur un tiers temps dans le cadre du Master Meef. Augmentation de la décharge des Pemf de 0.25 à 0.33, cela a un coût de 3 ETP.

Transformation de 5 trzil en TR Brigade (1 bresse, oyonnax, Gex et la Côtière)

Les créations de postes de TR ne seront observées que sur la deuxième phase de notre préparation de la carte scolaire c'est-à-dire en juin.

VOTE : 9 CONTRE.

